

Entrée en vigueur – Règlement 2026-892

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2026-892 intitulé : « Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'imposition de compensations pour la fourniture de services municipaux pour les fins de l'exercice financier 2026 ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 13 janvier 2026

(G-2026.02)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière